



Quelque part en Lorraine une grange restaurée abrite ce modèle emblématique de la marque **Piscinelle** 30 832 € TTC, existe en 6 tailles et 3 profondeurs.

Bon à savoir

URBANISME

Pour les piscines d'intérieur de plus de 20 m³, l'obtention d'un permis de construire auprès de votre mairie est nécessaire.

ASSURANCE

Lorsque vous faites réaliser une piscine d'intérieur, pensez à prévenir votre assureur pour vous protéger d'un éventuel accident. Il vous fera une extension de garanties, en établissant un simple avenant à votre police d'assurance.

SÉCURITÉ

Contrairement aux piscines privées de plein air, les piscines d'intérieur ne sont pas soumises d'après la loi du 1er janvier 2006 à l'obligation de dispositif de sécurité. Mais toutes les règles de prudence s'imposent lorsque qu'un enfant joue dans ou à proximité d'une piscine.

FISCALITÉ

Une piscine ne faisant pas partie des éléments de train de vie, vous n'avez pas à en faire mention sur votre feuille de déclaration de revenus. Toutefois, vous êtes obligés de la déclarer car elle est soumise à la taxe foncière, et par la même occasion à la taxe d'habitation !

Carnet Pro

Retrouvez, sur le site internet www.reussir-son-habitat.fr, la liste des professionnels proches de chez vous et leurs évaluations, afin de réaliser vos travaux en toute sérénité.

